Conseils de l’Ordre : La démocratie confinée !

Compte Test - 2021-01-31 21:25:01 - Vu sur pharmacie.ma

Des pharmaciens d’officine viennent de mettre en ligne une pétition(1) par laquelle ils demandent au ministre de la Santé d’intervenir pour que les élections des Conseils régionaux des pharmaciens d’officine puissent se tenir conformément au Dahir portant loi n ° 1-75-453 du 17 décembre 1976 instituant un Ordre des pharmaciens. Les mandats des conseillers des officinaux siégeant actuellement aux instances ordinales sont arrivés à expiration le 31 août 2019. Les dernières élections ordinales datent du 31 août 2015 puisque les élections de mi-mandat n’ont pas eu lieu. Pourtant, l’article 7 du Dahir de 1976 précise que «les membres des conseils sont élus pour quatre ans et renouvelables par moitié tous les deux ans». Sans entrer dans les détails et pointer du doigt les responsables de cette situation qui compromet les missions essentielles que la loi a conférées aux Conseils, on ne peut que déplorer ces dysfonctionnements qui ont fini par devenir structurels. Les dernières élections n’ont pu avoir lieu qu’après la dissolution des deux Conseils régionaux par le ministre de la Santé le 9 juin 2014, et il est regrettable que la profession attende, une fois de plus, l’intervention de l’administration pour que nos instances se conforment aux dispositions du Dahir de 1976 relatives à l'organisation des élections. Certes, on peut mettre beaucoup de choses sur le dos de la pandémie et/ou sur le retard pris pour la promulgation de la loi 98-18. Mais la réalité est toute autre ! C'est la volonté d'organiser les élections qui nous fait défaut. L'imminence de la promulgation de la loi 98-18 n'était qu’un leurre sachant que la publication du moindre arrêté ou décret peut demander plusieurs mois, voire plusieurs années. Cette pétition au demeurant légitime traduit une fois de plus le ras-le-bol des officinaux ainsi que leur volonté d'en découdre avec cette situation inextricable. Elle constitue également un aveu cinglant de notre incapacité à nous prendre en charge et à serrer nos rangs. Notre profession a été sciemment balkanisée par une minorité qui prétend défendre l’intérêt du pharmacien. Mais paradoxalement, cette minorité refuse de faire la moindre concession pour permettre l'union de la profession, condition sine qua non pour élaborer un vrai plan de sauvetage de la pharmacie marocaine. In fine, on peut dire que le diagnostic du mal qui gangrène la profession est fait il y a belle lurette et la conduite à tenir coule de source. Quant à la notification de ces événements indésirables, elle ne peut être bénéfique que si elle est accompagnée d’un vrai traitement de choc et d’une éviction des agents pathogènes !